

CONJOINT DE FRANÇAIS**PREMIERE
DEMANDE**

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

Cette procédure n'est destinée qu'aux Algériens venant d'entrer sur le territoire français avec un visa C « famille de Français » avec la mention « carte à solliciter dans les deux mois ».

Documents*(Art. 6 – 2 de l'accord franco-algérien)***code Agdref : 9805****■ Justificatifs d'état civil :**

- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance
- si vous avez des enfants : extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

■ Justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité et au visa)**■ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
- bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
- relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
- **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)

■ Justificatif de mariage : livret de famille ou copie intégrale de l'acte de mariage (document correspondant à la situation au moment de la demande) et pour les mariages célébrés à l'étranger avec un Français, la transcription sur les registres de l'état civil français.**■ Le conjoint doit être présent avec sa carte nationale d'identité ou son passeport en cours de validité****■ 4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)**■ Formulaire au verso dûment complété**

**DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PREMIER CERTIFICAT DE RÉSIDENCE ALGÉRIEN
« CONJOINT DE FRANÇAIS »**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

N° d'étranger (*figurant sur la carte de séjour*) :

Adresse :

Code postal Ville

N° de téléphone..... Courriel (@) :

Je sollicite la délivrance d'une carte de séjour en qualité de conjoint de Français et joins à cet effet l'ensemble des pièces demandées. D'autres pièces pourront m'être ultérieurement demandées.

Je déclare avoir pris connaissance qu'en application des articles 441-6 et 441-7 du code pénal, toute obtention frauduleuse de document délivré par une administration est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende et toute fausse déclaration est punie d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

A.....

le

Signature

Si vous voyagez hors de l'espace Schengen, les récépissés de première demande de titre de séjour ne permettent pas de revenir en France, si vous appartenez à une nationalité soumise à visa. Dans ce cas, vous ne pourrez revenir régulièrement en France qu'après avoir sollicité et obtenu un « visa retour » auprès du consulat de France du pays dans lequel vous vous rendez.

Attention : Pensez à faire la copie de vos récépissés et de vos cartes de séjour temporaire pour vos démarches administratives (CAF, CROUS ...). Aucune attestation ne sera délivrée.